

## Boulange

# Éoliennes: la commune perçoit son dû



À Boulange, deux éoliennes sont installées.

En 2018, deux éoliennes ont été installées dans la commune de Boulange. Cependant, la Communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA) a initialement perçu l'intégralité de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) sans reverser la part revenant à la commune. Suite à des efforts soutenus lors de plusieurs de

plusieurs réunions communautaires, les élus d'Ottange et de Boulange ont réussi à faire valoir l'article 178 de la loi de finances de 2019. En conséquence, lors du conseil communautaire du 13 février dernier, une décision a été prise, avec effet rétroactif, permettant à la commune de recevoir enfin les 20 % de l'IFER qui lui étaient dus.